

à propos d'en faire. Je souhaite que vous en soyés satisfait, et que les Ragusois se conduisent conformément aux assurances qu'ils nous ont données. J'ay marqué au sieur Le Maire de ne donner lieu à aucune espèce d'embarras, tant qu'il dépendra de luy. » Les deux ministres étaient au fond d'accord pour ne donner aucune suite à cet ensemble d'incidents. Mais la décision définitive appartenait à Choiseul. Elle fut favorable à Raguse. Boscovich informa son Gouvernement qu'on avait donné des ordres sévères à Le Maire de respecter les lois ragusaines et de se renfermer dans les limites de ses attributions. Dès le 4 juin, le Sénat adressait des remerciements à l'abbé de La Ville et à Choiseul. Il demandait les instructions formelles de Choiseul à Le Maire. L'incident, jusqu'à nouvel ordre, était clos.

Une trêve survint, mais grosse d'orages. Elle dura, avec des interruptions, environ trois ans. Au mois d'août 1763, la République formula de nouvelles accusations contre Le Maire et décida de demander à Versailles son rappel. Boscovich était en Italie. Et puis, tout grand homme qu'il fut, il était bourgeois. Il fallait envoyer un noble à la Cour de France. Le choix du Sénat tomba sur un noble franciscain, le Père François-Marie Sorgo-Bobali, chargé préalablement de missions à Turin et à Parme et qui mourut en 1800 évêque de Stagno. La République continuait à envoyer des religieux à la Cour de France. Elle ne faisait pas de différence entre l'époque de M<sup>me</sup> de Maintenon et le régime de M<sup>me</sup> de Pompadour. Derrière les deux femmes il n'y avait pour elle que le Roi Très-Chrétien, le premier-né de l'Eglise. Sorgo se rendit à Versailles avec une lettre de créance pour le Roi et une lettre d'introduction de Boscovich pour Choiseul. « Ce sera un honneur pour Vous — lui écrivait-il de Venise — d'avoir accordé Votre